



Le Collectif des Organisations des Jeunes Solidaires du Congo-Kinshasa (COJESKI-RDC)

Programme de formation à l'Activisme en matière de Droits Humains en RDCongo

À propos de ce programme

Bien que la RDC ait la possibilité de défendre les droits humains, ce travail essentiel est laissé à la charge d'une poignée de personnes considérées comme des professionnels et des experts en la matière, tandis que le reste de la population ignore tout de ses droits. La priorité en RDC demeure la promotion des droits humains et le renforcement des compétences des communautés locales afin qu'elles puissent les défendre. Il est également crucial de créer un mouvement social et un réseau social permettant de se concentrer sur les problématiques communes d'intérêt collectif et d'offrir des alternatives aux personnes victimes de violations des droits humains.

La présence de militants des droits de l'homme au sein des communautés offre aux populations la possibilité de se mobiliser et de faire valoir leurs droits, de les inciter à entreprendre certaines actions en leur faveur, de recueillir des informations sur diverses violations des droits humains et d'assumer, le cas échéant, un rôle parajuridique dans la quête de justice.

L'objectif principal de ce programme est donc d'introduire et de renforcer l'activisme en faveur des droits humains en RDC, en complément des mécanismes existants de défense de ces droits. Il met l'accent sur les actions que peuvent entreprendre les citoyens et les victimes elles-mêmes pour faire valoir leurs droits, et propose des compétences spécifiques à celles et ceux qui souhaitent s'engager dans l'activisme en faveur des droits humains en RDC.

Ce programme ne peut aider que ceux qui souhaitent innover dans les efforts déjà existants afin de faire des droits de l'homme une réalité ici en RDC grâce à de nouvelles approches et de nouvelles orientations, c'est-à-dire « l'Activisme en faveur des Droits Humains ».

Brève biographie de l'auteur

Kulihoshi Musikami Pecos est un militant des droits de l'homme spécialisé dans la promotion des droits des réfugiés dans la Région des Grands Lacs en particulier et dans le monde en général. Il est né dans un petit village appelé Mugogo, dans la Chefferie de Kaziba, Territoire de Walungu, Province du Sud-Kivu, en République démocratique du Congo. Il a terminé ses études secondaires à Bukavu et puis d'autres études à l'étranger, a ensuite rejoint le Collectif des Organisations de Jeunes du Sud-Kivu (COJESKI), actuellement le Collectif des Organisations des Jeunes Solidaires du Congo-Kinshasa (COJESKI-RDC) où il a occupé diverses fonctions. En raison de son engagement pour les droits humains, il a été arrêté en septembre 2000 par les forces Rwandaises qui contrôlaient la province et détenu au camp militaire de Saïo. Il est parvenu à s'évader et, en novembre 2000, il a fui en Ouganda où il bénéficie toujours du statut de réfugié.

Il s'est engagé depuis lors, et ce malgré tous les obstacles, dans la promotion des droits des réfugiés.

Table des matières

Rationnel sur le programme.....

Brève présentation de l'auteur...

Résumé de l'histoire des droits de l'homme,.....

Informations générales sur les droits de l'homme.....

Militant des droits de l'homme.....

Mission et éthique d'un militant idéal des droits de l'homme.....

Méthodes pour faire respecter les droits de l'homme,

Stratégies de vérité et de non-violence

Formulaire de collecte d'informations sur les violations des droits de l'homme,.....

Informations générales sur les Droits Humains

Les droits humains sont aussi anciens que l'humanité elle-même ; ils existent depuis les origines mêmes de l'être humain. Il existe différentes versions de l'origine humaine, allant de la vision religieuse de la création d'Adam et Ève à la théorie scientifique de l'évolution, parmi tant d'autres. À l'origine, les droits humains étaient regroupés sous l'appellation de « **lois naturelles** », les premières lois que l'on trouve dans l'Ancien Testament de la Bible, notamment le « **Code d'Hammurabi** », et les lois que Dieu a données à l'homme pour instaurer l'harmonie sociale, à commencer par celles données par Moïse, connues sous le nom des Dix Commandements.

Plus tard, nous avons constaté l'existence de la personne scientifique à travers les travaux de nombreux philosophes à travers le monde qui ont travaillé sur de nombreux sujets liés à l'équilibre social, à la justice sociale, aux valeurs humaines et à la morale.

Les droits humains se sont affirmés davantage à travers les lois naturelles en 1789 avec la Révolution française, donnant naissance à l'humanisme politique. Ce dernier marque le début

d'une vie sociale fondée sur l'égalité et la liberté, et dès lors, les droits de l'homme ont acquis une dimension nouvelle, s'affranchissant du cadre légal. Ce travail a été mené par de grands philosophes tels que Hobbes, Locke, Pufendorf et Jean -Jacques Rousseau, entre autres.

Introduction

Afin d'éliminer les méchants et de garantir que les forts n'oppriment pas les faibles, le grand roi Hammurabi a institué des lois qui préservent l'équilibre social. Plus tard, Dieu a déclaré : « Je suis ton Dieu », en donnant les dix commandements à Moïse dans le livre de l'Exode et dans le Lévitique. Puis, notre Dieu a insisté : **« Ces paroles que je te donne aujourd'hui seront inscrites dans ton cœur, tu les inculqueras à tes enfants, tu en parleras quand tu seras chez toi, quand tu marcheras, quand tu dormiras et quand tu te réveilleras. »**

Ces principes serviront de guide pour remettre en question les passions perverses ou obscurcies, et c'est pourquoi ils seront enseignés afin d'être bien compris. C'est pourquoi les sages doivent être vigilants et prendre leurs distances avec leurs actes. L'être humain doit rechercher l'équilibre, c'est-à-dire être libéré de tout sentiment (joie, colère, plaisir...). C'est sur cette base que Socrate prêchait la connaissance de soi et la vertu.

Le philosophe Confucius a dit : **« Le chemin de la vertu est mal suivi, je le sais bien ; les personnes intelligentes et éclairées vont au-delà, tandis que les ignorants restent en deçà. »** Les sages aspirent à plus, tandis que les autres se contentent de peu.

Afin de lutter contre toutes les formes de violence, le philosophe Meng Tzeu a dit : **« Un prince qui use de la force et prétend œuvrer pour le bien du peuple est un oppresseur. Le peuple ne se soumet pas de son plein gré, mais par la force, et nul ne se soumet à la force, même avec le temps. L'être humain peut choisir le mal, et la nature en subit alors toutes les conséquences. Maître de toute chose, l'être humain peut emprunter la voie du mal comme celle du bien. »**

Pour surmonter sa peur de mourir, il affirmait : **« Mourir avant l'aube ? Pour moi, c'est un bienfait. Quand on vit au milieu d'un malheur et d'une calamité sans fin, affronter la mort n'est pas une souffrance. Au contraire, si j'avais accepté que le fils de ma tante décédé n'ait pas eu une sépulture décente, alors oui, j'en aurais souffert. »**

Différence entre la nature et la loi

Selon la nature, ce qui est le plus honteux est toujours ce qui est mauvais et pervers, c'est-à-dire l'injustice.

Selon la Loi, ce qui est le plus honteux, c'est toujours le mal, et commettre une injustice est un acte répréhensible.

Afin de lutter contre l'esclavage et toutes les autres formes de discrimination et de traitement inhumain, ils affirmaient que nul n'est esclave par nature et que toute forme d'esclavage devait être proscrite. L'autorité et la subordination sont nécessaires et utiles à l'accomplissement du travail, mais non les ordres et l'obéissance aveugle. Il arrive que des personnes soient physiquement libres tout en étant esclaves de leur esprit, de leur intellect ou de leur âme. Ainsi, le philosophe Aristote soutenait : **« Si je voulais faire ce qui plaisait aux ennemis du peuple, cette cité serait restée désertée et veuve. »** La justice naturelle

visé à garantir que les individus ne se nuisent pas entre eux ; c'est pourquoi ils devraient conclure des contrats et des pactes pour éviter tout préjudice. L'injustice n'est pas mauvaise en soi ; elle le devient lorsqu'elle engendre la peur, empêchant ainsi de la contester.

En résumé, les droits humains découlent de conventions et de la nature elle-même. Seule la raison, qui place la raison au-dessus de tous les autres animaux, est commune à tous les êtres humains. La nature a inscrit en nous le sens de la justice afin que nous puissions nous entraider. Certains animaux agissent même non seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour les autres et pour nous, êtres humains.

En bref, les droits de l'homme sont l'art de ce qui est bon et juste ; les droits de l'homme sont des objets de justice.

Que sont les Droits Humains ?

Au fil des siècles, les injustices, les guerres et les violences ont profondément affecté l'humanité, anéantissant les aspirations à vivre en paix et dans la dignité. L'oppression a privé nombre d'entre nous de notre humanité et de notre capacité à construire un monde où chacun puisse s'épanouir. La lutte pour les droits humains trouve son origine dans cette aspiration à un monde offrant à tous les mêmes chances de vivre et dans la volonté de l'améliorer et de le faire progresser.

Tout au long de l'histoire de l'humanité, un certain nombre de personnes ont fait appel à leur conscience pour élaborer un système mondial qui favorise et protège tous les individus, quels qu'ils soient.

Les mouvements religieux ont apporté leur contribution en promouvant des valeurs morales telles que l'acceptation de l'autre, le vivre-ensemble et l'entraide. Par ailleurs, de nombreux philosophes ont proposé des réflexions sur l'équité, la justice et l'égalité, et ont insisté sur la nécessité pour l'humanité de vivre dans une société saine. Ils se sont opposés à la domination de l'homme par l'autre et à l'exploitation d'une personne par une autre, et ont plaidé pour une société fondée sur la justice et attentive aux plus démunis, aux faibles et aux vulnérables.

En 1948, les Nations Unies ont adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme, instaurant un nouvel ordre politique mondial. Ce document de référence guide tous les défenseurs et militants des droits humains. Instrument politique et texte fondamental, il repose sur des bases politiques, car les droits humains s'inscrivent dans un contexte politique.

Ce document, publié après la Seconde Guerre mondiale par les États capitalistes, se compose de trois parties. Il a fallu tenir compte des revendications des sociétés communistes et africaines, qui y ont également contribué, afin de le compléter.

La première partie – fondée sur les idéologies capitalistes sous l'égide de ce qu'on appelle les « droits civils et politiques » promus par les pays occidentaux,

La deuxième partie, celle des droits économiques, est basée (de manière assez vague) sur les idéologies communistes qui mettent l'accent sur les droits économiques et qui ont été mises en avant par les pays communistes.

La troisième partie – Droits culturels – Africains et autres cultures – se concentre sur les cultures et les normes traditionnelles de la société telles qu'elles ont été mises en avant par les États africains.

Au fil des ans, la Déclaration universelle des droits de l'homme a été divisée en trois parties et les Nations Unies ont créé des départements chargés de surveiller la situation des droits de l'homme dans le monde (Pacte international relatif aux droits civiques et politiques, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et Pacte international relatif aux droits culturels, tous supervisés par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies).

En 2003, nous avons assisté à la fin de la guerre froide qui opposait capitalistes et socialistes, cette dernière prenant le pas sur les capitalistes. Ces derniers ont pris le contrôle du monde et imposé un nouvel ordre mondial des droits de l'homme fondé sur les droits civiques et politiques. Les discours internationaux sont axés sur la liberté et la démocratie, et c'est ainsi que les droits de l'homme sont définis à ce jour:

CARACTERISTIQUES

Les droits de l'homme sont universels : ils sont partout et chaque personne les emporte avec elle partout où elle va.

Les droits humains sont indivisibles : cela signifie qu'on ne peut accorder certains droits à une personne et lui en refuser d'autres. Par exemple : on ne peut m'accorder des droits économiques et me refuser des droits culturels ou politiques.

Les droits de l'homme sont inaliénables : cela signifie que personne ne peut vous les donner et que personne n'est censé vous les enlever ; vous les possédez du simple fait d'être un être humain.

Les droits humains sont interdépendants : cela signifie que toute violation d'un seul droit entraîne automatiquement la violation de tous les autres. Les droits humains forment un tout indissociable et ne peuvent être considérés individuellement.

Le concept des droits de l'homme ne vient pas de l'Occident. Les Africains possédaient une éthique forte, mais celle-ci n'était pas formalisée dans un document officiel. Les panafricains contestent la Déclaration universelle des droits de l'homme, affirmant qu'elle a été rédigée par l'Occident, ce qui est inexact. Nos cultures et traditions intègrent ces valeurs relatives aux droits de l'homme, notamment le respect de la vie et d'autrui.

Responsabilités

C'est à l'État qu'il incombe de respecter, de protéger et de garantir les droits de l'homme de tous ses citoyens et de toutes les personnes présentes sur son territoire ; il peut parfois, et lorsque cela s'avère nécessaire, être assisté par des organisations ou institutions internationales et nationales afin d'assurer le respect des droits de l'homme.

LE ROLE DE L'ETAT

Respecter : Veiller à ce que les droits de chaque citoyen soient garantis et respectés,

Protéger : Garantir que les droits de chaque citoyen soient respectés et maintenus, et que personne n'en abuse,

Objectif : Garantir que chaque citoyen qui estime que ses droits ne sont pas assurés puisse en jouir pleinement et s'engager à respecter les droits de chacun.

COMMENT CONNAITRE QUE LES DROITS HUMAINS SONT RESPECTES ?

Pour savoir si une intervention auprès des personnes respecte les droits de l'homme, voici les indicateurs ; si l'un de ces indicateurs n'est pas observé, alors ce service viole les droits de l'homme.

Les services doivent être abordables : il faut observer combien coûte l'accès aux services (temps, énergie, argent, etc.) et si chaque personne peut facilement payer ce prix.

Les services doivent être accessibles : quels sont les critères, quelle est la procédure, qui sont les destinataires des services, et si les services sont destinés à tous, la distance est-elle équitable pour chacun ?

Les services doivent être disponibles : pouvons-nous y avoir accès quand nous le souhaitons, existent-ils pour tous et sont-ils suffisants pour tous ? En bref, sont-ils là pour tous ?

Le service doit être de bonne qualité : les services doivent répondre à un certain niveau de qualité acceptable. Des mesures de la qualité de chaque service doivent être mises en place et les usagers doivent pouvoir observer les services de qualité et de qualité médiocre, en évitant les services trop bon marché, irrespectueux et indignes.

En résumé: les droits humains sont des droits acquis, des choses qui vous appartiennent et que personne ne devrait vous enlever. Ils nous guident vers un monde meilleur pour tous et encadrent nos relations avec autrui. Les droits humains, c'est faire le bien et éviter le mal.

Dans notre lutte pour les droits de l'homme, prenons garde aux mots suivants, qui peuvent parfois nous induire en erreur.

EQUITE ET EGALITE

Équité – Chacun reçoit un soutien adapté à ses besoins et à sa situation personnelle.

Égalité – Chacun reçoit le même soutien dans une même situation.

L'égalité peut parfois servir de fondement à la discrimination ; par exemple, si l'on applique les mécanismes classiques d'égalité, les hommes en bénéficieront davantage que les femmes. Il convient donc de trancher sur différentes questions cruciales afin de déterminer si l'égalité ou l'équité est la solution la plus appropriée.

De nombreux acteurs sont impliqués :

Acteurs des droits de l'homme

Acteurs humanitaires

Acteurs du développement

Acteurs politiques

Ces acteurs peuvent parfois faire des compromis et s'entendre, ou bien avoir des divergences quant à leur conception, leur promotion et leur mise en œuvre des droits humains. C'est pourquoi un dialogue permanent est indispensable : nous devons tous partager une même vision des droits humains.

Il arrive parfois qu'un conflit surgisse entre les droits humains et la loi – les défenseurs des droits humains se heurtent parfois à certains avocats. La loi vise à garantir le respect des droits humains. Or, certaines lois les restreignent, et c'est pourquoi les militants des droits humains doivent examiner la loi de manière critique et veiller à ce qu'elle ne porte pas atteinte aux droits humains.

Les défenseurs des droits humains ne sont pas les gardiens des droits humains ; c'est au gouvernement qu'il incombe de respecter, de protéger et de garantir ces droits. Les militants doivent promouvoir et parfois défendre les droits humains. Leur travail consiste précisément à promouvoir, protéger et défendre ces droits.

Pour promouvoir : Parce que les militants des droits de l'homme doivent sensibiliser le public à ses droits, lutter contre l'ignorance et aider les gens à savoir comment les faire valoir.

Pour défendre : Parce que nous devons veiller à ce que les victimes obtiennent justice et que leurs droits soient rétablis,

Protéger : Parce que nous devons veiller à ce que les droits dont jouissent les personnes ne soient plus violées à l'avenir.

Formation 2 - Éthique et identité des défenseurs des droits humains

La défense des droits de l'homme prend plusieurs formes :

Avocats spécialisés en droits humains : Certains avocats adoptent une approche purement juridique, sans se soucier de la qualité et de la justice des lois. D'autres, en revanche, œuvrent dans une perspective de défense des droits humains. Ils militent pour des améliorations législatives et défendent les personnes persécutées et victimes de violations de leurs droits.

Défenseurs des droits humains : Les universités enseignent la défense des droits humains et de nombreuses ONG se consacrent à cette question. Ces organisations se concentrent principalement sur la surveillance, la rédaction de rapports, etc. Elles estiment que les droits humains existent, qu'ils sont bafoués et qu'il est nécessaire de les rétablir. Ces organisations sont généralement diplomates et tendent à éviter les conflits avec les gouvernements, même au prix de compromis avec leurs convictions.

Militants des droits humains : Ils estiment que les droits humains doivent être activement promus. La population ignore souvent ses droits et leurs implications, ne sait pas comment empêcher leur violation ni comment résister, et finit par en être victime. Les militants sont proactifs et passent à l'action. En RDC, le terme « militant » est perçu négativement et associé à la violence. Le contexte social est hostile à notre identité même, et pourtant, nous devons exister. Les militants privilégient la confrontation pacifique pour obtenir le changement, au risque d'être arrêtés, voire tués.

Il n'existe pas de définition précise du terme « militant des droits de l'homme » au Hunan. Il s'agit d'une personne qui, forte de ses convictions et de son vécu, décide de s'engager

activement pour toute cause qu'elle juge importante en matière de promotion des droits humains. On ne forme pas à l'activisme. Cela vient du cœur, de la conviction profonde qu'il faut agir pour aider autrui, se soucier des autres. Nombre de militants des droits de l'homme ne se définissent pas comme tels ; ils agissent simplement. C'est la société qui nous définit à travers notre action. Il faut se définir soi-même comme militant ; personne ne vous donnera de titre, cela dépend avant tout de vos actions.

Les activistes ne se limitent à aucune nationalité, ethnie ou religion ; nous sommes citoyens du monde, la raison et la conscience du monde. Les activistes ne sont pas impartiaux, nous défendons la vérité, nous prenons toujours le parti des victimes, nous sommes aux côtés des opprimés, telle est notre position. L'activisme pour les droits humains n'est pas une carrière mais un engagement altruiste ; vous n'avez pas de patron pour vous rémunérer à la fin du mois, c'est un service gratuit que vous offrez à ceux qui en ont besoin, c'est pourquoi certains en font une activité à temps partiel.

Nous devons veiller à présenter et à expliquer notre véritable identité : nous ne croyons pas à la violence. Cependant, nous croyons fermement que les individus doivent reconquérir leurs droits par des actions non violentes. Le militantisme pour les droits humains est une véritable vocation, exigeant des militants un engagement total et des convictions profondes.

Les militants jouent un rôle crucial au niveau communautaire. Nous sommes les yeux, le cerveau et la conscience de la communauté. Nous observons ce qui se passe, nous guidons et aidons les habitants à contester les injustices. Nous sommes des catalyseurs : nous suscitons des réactions pour inciter les gens à se mobiliser et à revendiquer leurs droits. Notre rôle est de les pousser à agir, ce qu'ils font dès qu'ils prennent conscience de leur situation.

Il existe différentes formes d'activisme. Les militants peuvent se concentrer sur la fourniture de services censés être assurés par l'État ou des organisations, mais qui font défaut, comme l'alimentation, l'éducation ou les soins médicaux. Une autre approche consiste à encourager et à soutenir les demandes des citoyens auprès des autorités afin qu'ils obtiennent les services auxquels ils ont droit.

Actions indirectes – rédaction de lettres ou de rapports. Actions qui ne nécessitent pas de contact direct avec les personnes responsables. **Cartographie des pouvoirs militants** – analyse des acteurs : qui sont les décideurs, qui les influencent, d'où viennent les pressions, etc., qui profite de l'injustice.

Actions directes : manifestations, interpellation des décideurs. **Occupations** : les militants peuvent occuper nos bureaux pendant quelques jours jusqu'à ce que les décideurs viennent nous rencontrer. Grèves de la faim, etc.

Les militants des droits de l'homme sont persécutés dans le monde entier et, par conséquent, l'ONU a publié en 2008 une déclaration concernant leur défense.

La route à suivre

L'activisme pour les droits humains est la voie des martyrs ; ce n'est pas un obstacle à éviter, mais un obstacle à surmonter ; ce n'est pas une prison à fuir, mais une prison où il faut aller de l'avant ; parfois, ce n'est pas la mort à éviter, mais la mort à affronter avec courage et

détermination. L'activisme pour les droits humains ne crée pas de mur, mais consiste à se livrer volontairement à l'ennemi du peuple.

Formation 3 sur l'activisme en matière de droits de l'homme

Que peut-on comprendre d'un militant des droits de l'homme ? Qui est un militant des droits de l'homme ?

Être militant des droits humains est un apostolat ; c'est consacrer du temps à se soucier du sort d'autrui, à l'aider à vivre dans la dignité. Le militant des droits humains ne prétend pas promouvoir les droits humains seul ; c'est un groupe de militants qui en est le catalyseur et le premier défenseur. C'est la personne elle-même, la victime elle-même, qui défend ses propres droits.

Quelques caractéristiques d'un militant idéal des droits de l'homme

Être une personne de bonne moralité, avoir toutes ses facultés mentales fonctionnelles, être en bonne forme physique, intellectuellement bien formé et pleinement adulte à tous égards,

Crédibilité, honnêteté

Plein de sacrifices

Être une personne pleine de bienveillance (toujours au service des autres),

Se consacrer à la cause des opprimés et être toujours attentif à leur situation,

Pour être objectif et « impartial » dans votre jugement,

Les militants des droits de l'homme ne prennent position pour aucune tribu, religion, ethnie, gouvernement, parti politique...

Participer à la non-violence et faire preuve de courtoisie dans son comportement,

Pour mobiliser et animer les masses, le militant des droits de l'homme doit se faire accepter en exerçant une influence sur les gens.

Pour être discret et savoir écouter, ne vous comportez pas en donnant des signes,

Être instruit et d'une grande lucidité, faire preuve d'autorité et de rigueur en condamnant les violations des droits de l'homme,

Évitez de prendre position sur quelque chose qui est faux et qui est pourtant bien vérifié.

Être une personne courageuse, patiente et prête au sacrifice : la mission d'un militant des droits de l'homme est semée d'embûches et dangereuse.

La mission d'un militant des droits de l'homme

Aider les gens à connaître leurs droits : Comment :

Interactions, conversations, sessions de formation, réunions, conférences, séances d'information, discussions, visites, campagnes,

Aider la population à se mobiliser afin de défendre ses droits, de savoir comment les revendiquer et les protéger.

Intervenir auprès des autorités au nom de la victime et accompagner les victimes,

Aidez la victime à s'engager dans une procédure judiciaire et à la suivre jusqu'à son terme.

Afin d'apporter un soutien moral et matériel aux victimes lorsque cela est possible,

Offrir un soutien matériel aux victimes lorsque cela est possible,

Recueillir toutes les informations relatives aux violations des droits de l'homme auprès de la victime,

Mener des enquêtes et des recherches sur les violations des droits de l'homme afin d'améliorer le travail des militants des droits de l'homme.

Stratégie pour le militant des droits de l'homme

Afin de promouvoir les droits de l'homme, le Mahatma Gandhi a proposé un certain nombre de stratégies qu'il convient de prendre en considération.

Vérité:

Selon Gandhi, la vérité se définit en trois termes :

La Vérité : Elle signifie retrouver certaines valeurs humaines qui vous appartiennent en propre, telles que la sincérité, l'honnêteté, la fiabilité, la fidélité, la transparence, la responsabilité, la crédibilité, entre autres, en toutes circonstances.

La vérité : c'est ce que nous croyons être correct à un certain moment ou de manière objective et réaliste ; un jugement est vrai seulement s'il respecte et correspond à la réalité des faits, et de cette façon la vérité peut être basée sur ce qui est là à l'instant présent.

La Vérité : C'est Dieu, c'est-à-dire l'essence, réelle et absolue ; pour Gandhi, seul Dieu est vérité, amour et capable de tout.

Non-violence

La stratégie de non-violence consiste à dire non à la violence selon une perspective évangélique (une attitude permanente et continue, empreinte d'une foi et de convictions profondes). Il s'agit de refuser toute forme de violence. Selon **la doctrine chrétienne**, la violence désigne toute atteinte à la vie humaine, à l'intégrité physique, à l'intellect ou à la morale ; c'est priver de liberté, nier sa conscience, être dominé.

Définition:

La non-violence signifie dire non à la violence ; de manière active et évangélique ou religieuse, certains assimilent la non-violence à la complicité de dénoncer le mal.

La non-violence revêt deux formes :

La forme négative ou inactive :

Cela suppose qu'il ne faut rien faire de mal à personne, que ce soit à son corps, à son âme ou à sa conscience.

La forme positive ou active

Selon elle, la non-violence signifie l'amour le plus extrême, la charité la plus suprême,

Le bien-être de tous

Gandhi a rejeté le principe de maximisation de la société et de la lutte des organisations. La société doit garantir à chacun de ses membres les ressources matérielles suffisantes pour vivre une vie simple et des opportunités optimales et égales pour tous, telles que (nourriture, soins médicaux, éducation, logement)...

Le principe du refus d'être exploité par autrui, la valorisation de nos valeurs et de notre identité, la défense de notre culture et de notre langue, la confiance en soi, en ses propres capacités et en sa propre force... en bref : l'indépendance et l'autosuffisance, l'autonomie, la maîtrise de soi, qui mènent à la défense de ses propres intérêts nationaux.

La dénonciation de la non-violence se pratique selon les étapes suivantes :

Violence : Selon Christian Med, il s'agit de toutes les formes d'atteintes à la vie et à l'intégrité physique des êtres humains, et particulièrement lorsque de tels actes ne peuvent être considérés comme des dangers.

C'est être privé de liberté, ne pas être autorisé à se réveiller, être dominé.

Non-violence : signifie dire non à la violence ; certains assimilent la non-violence à la complicité de dénoncer le mal.

Si la non-violence n'est pas une leçon, elle n'est pas pour autant une doctrine à contourner ; le prophète de la non-violence est **Gandhi Mahatma**. Gandhi a élaboré deux formes de non-violence :

Ahinsa : C'est toute action qui ne détruit pas la personne elle-même, qui ne vise pas à lui faire la guerre. Cela découle de tout ce que vous savez, entendez, lisez, de votre éducation et de l'ensemble de vos connaissances, de votre environnement et de toutes vos influences. La non-violence commence lorsque vous prenez conscience de tout ce qui limite votre liberté, lorsque vous refusez d'être contrôlé ou limité dans votre savoir et votre pensée. Lorsque vous devenez critique et observateur de la situation qui vous entoure,

Ce qui semble être fait aux réfugiés pour les maintenir captifs, c'est d'abord s'attaquer à leur identité et de les priver de leur liberté de penser par eux-mêmes, de leur nier leur véritable humanité et leur capacité à porter un regard critique sur la situation. La stratégie employée ici en Ouganda consiste avant tout à contrôler la pensée des réfugiés et à les contraindre à penser uniquement dans la direction imposée par le régime d'accueil.

Satyyagraha : Le désir de tendre vers la vérité, de la dire et de la servir, et de la rechercher. Ce mot vient de Grahe, qui signifie « *continuer à témoigner de la vérité jusqu'à la fin* ».

L'objectif de la non-violence :

L'objectif de la non-violence est la conversion de l'adversaire ; la non-violence vise la conscience de l'adversaire ; la non-violence consiste à s'obliger à ne pas combattre la personne elle-même, mais plutôt à lutter contre le mal ou l'injustice qui réside en elle, en préservant cette même personne.

Principes de non-violence

La non-violence vise à promouvoir l'être humain et à développer son courage, à lui donner la force d'affronter les situations difficiles au nom de la justice. Elle repose donc sur les principes suivants :

La lutte exige une action permanente, un changement de mentalité et un changement de cœur (empathie), de pitié, de générosité, de courtoisie, de solidarité, de charité, d'agapè, d'amour... Il s'agit aussi d'être pleinement conscient de son propre cœur et d'éviter tout esprit de domination, de discrimination, de supériorité sur autrui...

La non-violence lutte contre la violence afin de créer un environnement favorable à un véritable dialogue, en établissant le pouvoir qui permettra de faire respecter ce sur quoi les gens s'accordent.

La non-violence est la construction d'une force fondée sur la vérité et la justice, afin de s'opposer aux mensonges et aux injustices. Il ne faut pas confondre non-violence et peur, mais être pleinement conscient des actions non-violentes et viser à maîtriser la peur et les phobies.

Se maîtriser permet aussi de maîtriser son oppresseur ; le combat non-violent ne se mène pas dans l'isolement, mais en association avec d'autres, dans la solidarité. La non-violence ne consiste pas à se réfugier derrière un mur en fuyant le danger ou l'adversaire, en se cachant (*un militant des droits humains n'est pas un agent de renseignement*), mais à donner sa vie, à mourir pour les autres, y compris pour ses ennemis. C'est prendre pleinement conscience du danger qui nous menace et accepter humblement de l'affronter.

L'action non-violente est créative, innovante ; elle consiste à réfléchir à des solutions, à créer des solutions en se basant sur la réalité de chaque situation.

Étapes des actions non violentes

Préparation : Aucune action non violente ne peut être menée sans une préparation minutieuse préalable. Cette préparation implique les éléments suivants :

Analyse de la situation : Il s'agit de découvrir l'injustice, sa gravité, sa cause, les acteurs qui en sont responsables et les victimes, d'identifier les piliers, les causes profondes et tous ceux qui la soutiennent, de cerner les intérêts qui la favorisent, puis d'agir en identifiant clairement les victimes. Cela implique de mener des recherches personnelles pour mieux comprendre l'injustice.

Pour connaître les risques associés à cette injustice et le danger auquel vous devez faire face pour la combattre,

Examinez les possibilités et les probabilités dont vous disposez pour remédier à cette injustice, les acteurs avec lesquels vous allez vous associer et agir ; tout cela se fait lors de l'« *exercice de cartographie des pouvoirs* ».

Le choix des stratégies en cas de non-violence

Préparation de l'équipe : Vous devez constituer une équipe, et cette équipe doit être pleinement informée et consciente des actions à entreprendre. Trois étapes sont nécessaires à cette préparation.

Préparation psychologique :

Vous devez vous demander si l'action que vous envisagez est juste, équitable et nécessaire, et en évaluer consciemment la gravité (qui sera affecté ? Comment ? Comment réagiront-ils ? Que feront-ils ? À qui feront-ils appel ?). Les membres doivent être bien préparés, prêts à accepter les risques et même à affronter l'adversaire sans crainte. « *L'activisme pour les droits humains n'est pas un risque à éviter, mais un risque à prendre* »

Préparation intellectuelle :

Il s'agit d'avoir une réflexion approfondie afin d'expliquer ce que vous voulez faire, pourquoi vous voulez le faire, les résultats que vous souhaitez obtenir (justification), et qui sont les bénéficiaires de vos actions...

Préparation morale

Cette préparation nous permet d'être disciplinés, de maîtriser nos impulsions, de résister aux provocations, aux intimidations, aux humiliations et autres, et d'être prêts à assumer nos actes (c'est ce que nous avons dit : il faut être pleinement préparé et prêt à prendre des risques). Cela vous donne le temps, l'opportunité et l'espace nécessaires pour défendre les causes qui touchent vos compagnons réfugiés.

Dialogue et négociations

Bien que le dialogue soit essentiel à la résolution de nombreux problèmes, il est indispensable de comprendre pourquoi dialoguer, et notamment d'écouter attentivement. Dialoguer, c'est savoir écouter pour discerner le bien du mal. Enfin, ne confondez pas la persistance du mal avec votre capacité à le changer ; si la situation perdure, c'est parce que vous n'avez encore rien entrepris pour la contester.

Actions directes non violentes

Voici quelques exemples d'actions pouvant être entreprises pour lutter contre l'injustice de manière non violente ; ces actions ne sont pas exhaustives et ne peuvent pas être appliquées à toutes les situations.

Dénoncer publiquement : Il est essentiel d'attirer l'attention, d'informer et d'exercer une influence morale sur la situation afin d'inciter chacun à agir. Cela peut se faire par le partage d'informations, des interventions dans les médias, des interviews, des lettres ouvertes ou anonymes, des manifestations (y compris silencieuses), une grève de la faim, des pétitions, des communiqués de presse, des circulaires, des prières, des événements culturels ou religieux... L'espoir d'un avenir meilleur est indispensable. La non-violence est le propre des

optimistes, pas de ceux qui voient la situation de façon négative. Aujourd'hui, l'utilisation des réseaux sociaux est primordiale (*chacun devrait avoir un groupe sur les réseaux sociaux*).

Non-violence et autodéfense

La non-violence ne doit pas être confondue avec la légitime défense ni avec d'autres attitudes visant à défendre ses propres intérêts. La légitime défense est un droit fondamental, un devoir de se défendre et d'entretenir d'autres obligations envers soi-même, notamment l'amour-propre. Se défendre, c'est agir lorsqu'on se sent agressé. La non-violence, quant à elle, consiste à donner sa vie pour autrui, à faire un acte délibéré d'aide, à témoigner de charité et de solidarité.

Les dix (10) commandements de la non-violence de Gandhi et Matric

Respect absolu de la personne et de sa vie,

Ne jamais nier ni abandonner les victimes, être toujours du côté de la victime,

Attaquer le mal, mais pas la personne.

Pour vous prémunir contre la haine, priez pour vos ennemis et pardonnez-leur.

Agir et réagir avec fermeté et solidarité,

Ne baissez jamais la tête et ne vous agenouillez jamais devant aucune injustice et ne vous habituez jamais à l'injustice.

Refusez de vous habituer au mal ou à ce qui est mauvais,

Voyez comment dire et ne servir que la vérité par l'amour en toutes circonstances,

Savoir comment risquer sa vie, être prêt à la risquer, maîtriser la peur de la mort et la dépasser,

Désobéir aux ordres injustes, qu'ils émanent de personnes ou d'autorités auxquelles on ne doit pas obéir, car ils visent à humilier ou à détruire autrui. Priez et inspirez-vous des exemples religieux de nombreux chefs qui ont donné leur vie pour la cause qui leur est chère, *afin d'être prêts à suivre les traces des martyrs*.

COLLECTE D'INFORMATIONS SUR LES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

Que faire, en tant que militant des droits humains, face à l'injustice, aux arrestations arbitraires et autres violations des droits humains ? Comment alerter l'opinion publique ? Comment réagir face aux allégations de violations des droits humains ? Ou d'exécutions extrajudiciaires ?

La tâche d'un militant des droits de l'homme est difficile, mais aussi souvent dangereuse. Parfois, la lutte et le combat pour le respect des droits de l'homme que nous devons mener pour remporter la victoire sont douloureux, mais la victoire finit toujours par arriver.

De ce fait, les militants des droits de l'homme doivent apprendre à prendre un nombre considérable de risques lorsqu'ils collectent et publient des informations.

Le militant des droits de l'homme doit parfaitement connaître les différents projets de loi relatifs aux droits de l'homme et le nombre de textes juridiques, notamment la déclaration universelle des droits de l'homme.

Le désir d'agir : Les informations et les rapports de renseignement doivent être vérifiés jusqu'au bout, ne pas être gardés pour soi, être publiés ou partagés avec d'autres dès que possible.

La recherche d'informations et de rapports de renseignement présente un défi sérieux (il faut analyser les informations et les rapports de renseignement, les vérifier auprès de différentes sources afin d'établir ce qui est bon et ce qui est mauvais).

Quelles sont les sources d'information ?

Les témoins, les membres de la famille, les voisins, les parents font partie des sources d'information.

De défense locales, les rebelles, l'armée, l'opposition, sont également des sources d'information.

Et toutes les autres sources susceptibles de fournir davantage de détails, pourvu qu'elles conservent les mêmes informations, comme les médias, les services judiciaires, le personnel médical, les avocats, les organisations de défense des droits de l'homme, les institutions religieuses, et toute autre personne, les passants, les réfugiés ou toute autre source.

Le réseau : Vous devez définir votre propre réseau et déterminer avec qui vous souhaitez partager vos informations.

Analysez l'information, lisez-la et évitez de la divulguer à qui que ce soit. Vérifier l'information est un travail de longue haleine ; c'est pourquoi il est important de multiplier et de diversifier vos sources. Décomposez ou décortiquez l'information afin de pouvoir l'analyser de manière critique (*essayez notamment d'analyser en profondeur les déclarations politiques*).

Trouvez une source d'information indépendante.

Pour mener des recherches et des enquêtes sur les lieux et en rendre publics les résultats,

Veillez à préserver la vie et la sécurité de la personne (n'oubliez pas qu'un militant des droits de l'homme ne divulgue pas la source de ses informations, surtout lorsqu'il est certain que cette source est pleinement protégée), même si vous êtes arrêté, même si vous êtes traduit en justice, vous ne pouvez pas divulguer la source de vos informations, mais vous pouvez les partager avec vos amis, votre avocat ou d'autres réseaux privés.

Référez-vous à la loi, à ce qu'elle dit, et à la déclaration des droits de l'homme, à ce qu'elle dit à ce sujet.

Connaître le déroulement du processus judiciaire et soutenir les victimes dans ce processus.

Formulaire de collecte d'informations sur les violations des droits des réfugiés en Ouganda : Guide d'utilisation pour le suivi des droits des réfugiés en RDC.

Ce formulaire n'est qu'un guide destiné à aider les responsables des organisations de réfugiés à recueillir les informations nécessaires sur les violations des droits humains des réfugiés en RDC.

Nom du chercheur :..... Numéro du formulaire.....

Date de collecte des informations :.....Heure :

.....

Zone:.....

La nature du crime (crime individuel ou collectif) et sa nature, par exemple arrestations arbitraires, viol, enlèvement...

Visite des lieux du crime : Oui/Non

Quand l'infraction a-t-elle eu lieu ? Date et heure

Où cela s'est-il produit (donnez tous les détails sur la région, le village, la zone, le district, le pays, mais décrivez comment était cet endroit) ?

Description de la victime

Nom, sexe ou genre, lieu de résidence, numéro de téléphone, âge, composition de la famille de la victime, les proches,

Le travail de la victime, son niveau d'éducation, son appartenance ethnique, sa religion, sa nationalité et son affiliation à une association ou un groupe quelconque,

Autres pièces d'identité liées au statut (réfugié, demandeur d'asile, migrant...),

Description physique et si possible la photo,

Le lieu où le crime a été commis

L'heure, la date et le lieu (décrivez l'endroit en détail).

Les causes de l'infraction :

Circonstances précédant l'infraction (que faisait la victime avant l'infraction), brève description de la situation.

Nombre de victimes (combien de personnes sont touchées directement et indirectement),

Circonstances du crime

Est-ce que cela s'est produit lors d'une opération de sécurité, lors d'une manifestation ?

Que s'est-il passé avant l'agression ? Que faisait la victime ?

Biens de la victime,...

La cause de l'infraction

Les causes directes et indirectes, ainsi qu'une brève description de l'infraction.

Description de l'infraction (comment elle s'est produite),

Description de la situation après l'infraction (ce qui s'est passé après l'infraction)

Description des biens de la victime endommagés, pris ou détruits et des circonstances de leur destruction,

Témoins :

Dans une affaire, il existe différents types de témoins : les témoins directs (ceux qui étaient présents et ont vu les faits) et les témoins indirects (ceux qui ont seulement entendu parler de la situation).

Qui était présent ? Que disent les personnes présentes au sujet de l'agression et de la victime ?

Auteurs :

Qui sont les auteurs de cette violation ? (Forces armées, agents de sécurité, politiciens, responsables communautaires, travailleurs humanitaires...)

À votre avis, pourquoi ont-ils commis cette infraction ? Était-ce intentionnel/planifié ou accidentel ?

Réponses des autorités

Qu'ont fait ou dit le gouvernement et les autres autorités locales ? Qu'en est-il des responsables locaux, des chefs religieux, de la police, des fonctionnaires, des représentants d'ONG... ? Et s'ils n'ont rien fait, pourquoi ? Que comptent-ils faire ?

La politique, la loi ou les projets de loi sur les droits de l'homme

Que dit la loi à propos de cette infraction ?

Que souhaite la victime ou ses représentants en réparation du préjudice subi ?

Qui est exactement la personne responsable de cette infraction ?

Vos recommandations

Compte tenu de la situation, que pensez-vous qu'il soit possible de faire pour y mettre fin ou pour éviter que cela ne se reproduise ? Que pensez-vous qu'il soit possible de faire pour toutes les victimes ? Et est-il possible de mettre en œuvre ce que vous avez proposé ?

La voie à suivre :

Mesures à prendre pour alerter les autres des infractions

Dès que vous aurez terminé la collecte des informations sur les violations des droits des réfugiés, vous devrez les partager avec les autres personnes impliquées dans la protection des réfugiés.

Cela peut se faire de la manière suivante :

Appel à l'action **urgente** : Vous pouvez rédiger un appel urgent au nom de la victime, le partager avec tous vos amis et leur demander d'agir au plus vite. Les actions attendues doivent être très claires : par exemple, appeler l'inspecteur général de la police et lui demander d'ordonner la libération du réfugié arrêté arbitrairement, écrire au président de l'Ouganda pour lui demander d'intervenir, envoyer ce message au président du Parlement...

Un **communiqué de presse** destiné à alerter l'ensemble du public afin d'exercer une influence et de faire pression sur les autorités pour qu'elles agissent en faveur de la victime.

Lettre aux différents acteurs susceptibles d'intervenir dans la résolution du problème,

Un **rapport** parfois mensuel, trimestriel ou annuel

Pétition : Si vous avez besoin de mesures rapides pour garantir que de telles violations ne se reproduisent plus, vous pouvez le faire sous forme de pétition.

Appel à une réunion publique, une manifestation, une marche, une réunion communautaire, une séance d'information, une conférence de presse, une émission médiatique, un débat, une conférence, et tant d'autres activités,

Cartographie des acteurs et des institutions concernés

Établissez une liste et les coordonnées complètes des personnes et institutions concernées par ces violations des droits des réfugiés.

Merci

Kulihoshi Musique Pecos

Defenseur des Droits Humains, spécialise en droits des Refugies

Animateur National du COJESKI-RDC,

Tel : +243853191163

Email : musikami2018@gmail.com

Site Internet: www.cojeskidrcongo.org

